

Feuille d'avis populaire de la Jonction

N° 44 – Novembre 2020

Un chantier interminable

Le chantier de rénovation des 5 barres d'immeubles de la cité Carl-Vogt a déjà plus d'un an et demi de retard par rapport au planning initialement prévu par l'Hospice général (HG) et les locataires ne sont pas prêts de voir le bout du tunnel. Un petit bilan de la situation nous apparaît nécessaire à ce stade, alors que le maître d'ouvrage rechigne à annoncer que son chantier est quasiment à l'arrêt depuis plusieurs mois, et pas seulement à cause du Covid-19. D'autant que l'HG est peu disposé à communiquer sur son chantier. Le dernier bulletin d'information aux locataires date de novembre 2019. Les plannings et autres informations sur les travaux affichés dans les entrées d'immeuble ne sont plus actualisés depuis le début de l'été dernier pour le bloc 3 et diffusés au compte-gouttes pour les blocs 4 et 5.

Bloc 4 et 5 : des travaux dans les entrées, sous-sols et allées qui n'en finissent pas

Alors que les échafaudages ont enfin été démontés durant l'été, les travaux sur les parties communes des deux premières barres d'immeubles avancent à un rythme d'escargot. Les locataires n'en peuvent plus de vivre dans ce chantier permanent. Pire, un nombre incroyable de problèmes restent sans solutions, comme celui des retouches suite aux dégâts causés par les travaux dans les appartements, les caves inondées, les stores bloqués depuis des mois ou encore l'invasion des pigeons après le démontage des échafaudages qui envahissent les balcons des locataires... On ne parle même pas des problèmes de chauffage et de la mauvaise régulation de la température de l'eau dans les nouvelles douches.

Bloc 3 : travaux à l'intérieur des logements interrompus pour une durée indéterminée

En ce qui concerne l'immeuble Village-Suisse 30, les travaux dans les appartements sont désormais terminés et ceux sur les verrières de la cage d'escaliers sont en voie d'achèvement. Pour Village-Suisse 32-34, c'est plus compliqué. Le 29 septembre 2020, les habitant.e.s ont reçu une lettre non nominative et non signée de la régie Daudin, leur annonçant que les interventions prévues dans leurs appartements en juillet-août étaient suspendues, sans autres explications. En conséquence, les déménagements pour lesquels ils s'étaient préparés cet été n'auront pas lieu cette année, et aucun nouveau planning n'a été avancé. Suite à nos demandes de précision (courrier recommandé envoyé le 22.10.20), la direction du service immobilier de l'HG nous a répondu qu'un « *très important travail de réorganisation des plannings d'intervention a été mené avec la collaboration de nos mandataires architectes, ingénieurs et entreprises* ». Par ailleurs, on nous apprend que de nouveaux mandataires spécialisés en tant qu'« *Assistant Maître d'Ouvrage* » ont été engagés dans le but d'« *œuvrer à une amélioration supplémentaire de l'organisation du chantier* ». Le principe des rocade systématiques des locataires pendant les interventions en appartement n'est pas remis en question et tout le monde s'accorde à dire que nouveau mode opératoire instauré en début d'année a apporté satisfaction. Dès lors pourquoi vouloir tout réorganiser et jeter l'argent par les fenêtres en rajoutant de nouveaux mandataires ? Sans être pessimistes, nous pouvons dire que la fin des travaux et l'enlèvement des échafaudages sur le bloc 3 ne sont pas pour demain. Qui va payer pour le rallongement du chantier et la gabegie qui l'accompagne ?

Indemnisation pour nuisances subies durant le chantier : bientôt une convention-cadre collective

A l'automne 2019, lors de la dernière assemblée générale des locataires de la cité Carl-Vogt, l'Asloca a été chargée de rédiger une convention d'indemnisation qui prendrait en compte tous les locataires, dans le but de la soumettre ensuite à l'HG. La direction du service immobilier s'est montré favorable à cette démarche globale d'indemnisation. Actuellement, seuls les locataires des blocs 4 et 5 ont reçu une avance sur indemnisation, équivalent à un loyer mensuel sans les charges. Normalement, l'indemnisation pour nuisances subies lors de travaux est calculée une fois l'ensemble du chantier terminé. Mais lors d'un premier rendez-vous qui a eu lieu fin février 2020, entre la direction du service immobilier, l'Asloca et des membres du comité Honneger, les parties se sont mises d'accord sur le principe d'indemniser les 2 premières barres en effectuant un bouclage financier intermédiaire du chantier. Le montant de l'indemnisation n'a toutefois pas encore été calculé. L'Asloca doit nous faire une proposition qui sera soumise et validée par le comité Honneger avant d'être remise à l'HG.

Remplacement des ascenseurs

Suite à un audit, et vu l'état désastreux dans lequel ils se trouvent, l'HG a décidé de changer la totalité des ascenseurs de la cité Carl-Vogt. Les travaux dans chaque allée durent en principe 7 semaines et se déroulent dans la continuité du chantier de rénovation. Tous les locataires peuvent demander une aide pour les courses ou descendre les poubelles, indépendamment de leur âge ou d'un éventuel handicap. Nous vous encourageons vivement à le faire auprès des personnes chargées de vous accompagner durant le chantier.

Association des habitant-e-s de la Jonction

p.a. Maison de quartier de la Jonction – case postale 204 – 1211 Genève 8 – info@jonx.ch – ccp 10-756885-0